



Agence Nationale de la Recherche

APPEL A PROJETS 2005

**Réseau National
des Technologies pour la Santé**



Date limite de dépôt des dossiers le :
vendredi 27 mai 2005

Téléchargement du dossier : « *RNTS 2005* »

<http://rnts.enst-bretagne.fr>

Depuis l'année 2000, le **Réseau National des Technologies pour la Santé (RNTS)** vise à promouvoir les applications des nouvelles technologies au domaine de la Santé, autour de thèmes stratégiques, en soutenant des projets portés par des industriels, des chercheurs, des cliniciens. En 2005, le Réseau inclut la thématique des « Technologies pour le handicap » portant sur les méthodes et les techniques novatrices permettant de réduire, suppléer ou compenser les déficits congénitaux ou acquis.

Les **Technologies pour la Santé** jouent un rôle croissant dans les soins apportés aux patients, la prévention proposée à la population et les services dédiés aux personnes dépendantes en raison de la maladie, d'un handicap ou de l'âge. Elles sont issues de recherches multi-disciplinaires, associant les laboratoires de recherche en mathématiques, STIC, physique, chimie, biologie, les professionnels de santé et les industriels du domaine.

D'une part, en raison même de la technicité de la médecine de pointe, ces technologies représentent une des voies majeures de progrès pour le diagnostic, la thérapeutique et l'information en Médecine et en Chirurgie. Les recherches menées dans ce secteur doivent aboutir à des sauts technologiques et à l'élaboration de concepts innovants.

D'autre part, il s'agit de répondre aux fortes demandes de santé publique (soins à domicile, assistance aux personnes dépendantes ou handicapées, médecine d'urgence, prévention, information en Santé) associant haute technicité, qualité de l'intervention et risque minimal. Dans ce domaine, l'accent est mis sur les technologies coopératives facilitant l'usage des innovations grâce à la prise en compte des contraintes ergonomiques, psychologiques et sociales.

Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets 2005 du RNTS, financé par le groupement d'intérêt public Agence Nationale de la Recherche (GIP ANR), soutiendra des projets de recherche aboutissant à la mise au point de technologies innovantes permettant :

- **de mieux soigner, dans des délais plus courts, en minimisant les risques encourus par le patient et en facilitant l'accès aux soins**
- **d'améliorer la prise en charge de la dépendance et du handicap.**

Les dispositifs développés doivent avoir pour objectif d'améliorer la qualité des services apportés aux professionnels de santé, aux patients ou au grand public. On portera la plus grande attention à l'évaluation de la sécurité des technologies proposées ainsi qu'à leur intérêt économique.

Les projets associent nécessairement au moins un industriel et un laboratoire de recherche. La participation de professionnels de santé ou d'organisations de soins est souhaitable, afin de prendre en compte leurs besoins et attentes.

Pour distinguer différentes étapes de l'évolution des projets vers la production industrielle, les projets pourront être soumis dans l'une des 2 catégories suivantes :

1) Projets exploratoires

Ces projets doivent obligatoirement associer laboratoires de recherche et industriels, au sein de consortiums créés pour mettre en œuvre des projets de recherche coopératifs aboutissant à la réalisation d'un prototype expérimental.

2) Projets pré-compétitifs

Il s'agit aussi de projets associant obligatoirement industriels, laboratoires de recherche et/ou cliniciens. Cependant, le stade de développement est plus avancé et le résultat attendu de la recherche est la réalisation d'un produit au stade pré-industriel.

Champ de l'appel à projets

Seront privilégiées deux thématiques dans trois domaines applicatifs préférentiels :

1°) Médecine minimalement invasive :

- Imagerie médicale et pré-clinique:
 - i. Imagerie fonctionnelle
 - ii. Imagerie interventionnelle
 - iii. Imagerie moléculaire
 - iv. Explorations virtuelles, fusion multi-modalités et multi-échelles
- Gestes médicaux et chirurgicaux assistés par ordinateur
- Micro et nano-technologies médicales ou biologiques :
 - i. Capteurs et robots
 - ii. Biomatériaux de nouvelle génération
 - iii. Applications à l'analyse biologique et au diagnostic in vitro.

2°) Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication pour la Santé

- STIC pour la e-Santé¹:
 - i. Télé-surveillance, Télé-médecine, Télé-assistance
- STIC pour la p-Santé²:
 - i. Aides à l'observance
 - ii. Assistance thérapeutique
- STIC pour l'aide au diagnostic, la prise en charge du patient, la rééducation et la suppléance fonctionnelle personnalisée des handicaps
 - i. Fouille de données médicales
 - ii. Réalité virtuelle et nouvelles interfaces homme-machine

Domaines applicatifs préférentiels :

- L'assistance à domicile, la prise en charge et la sécurité des personnes âgées, la prise en charge des maladies chroniques
- Les handicaps et déficiences motrices, sensorielles, et cognitives
- Les pathologies cardiovasculaires et neurologiques, le cancer, les maladies rares

¹ Le terme de e-santé se réfère à l'application des STIC à la santé lorsque les procédés impliquent de près ou de loin les professionnels du secteur sanitaire.

² Le terme de p-santé (santé personnelle) se réfère aux applications des STIC à la santé lorsque l'acteur majeur est le sujet lui-même que ce soit dans des actions de soins, de prévention ou d'information

Procédure de sélection des projets

- L'évaluation et le classement des projets sont effectués par le Conseil Scientifique (CS) après expertise, effectuée par des experts extérieurs et un rapporteur, membre du Conseil Scientifique.
- La sélection est réalisée par le Comité d'Orientation Stratégique (COS).
- La décision de financement est prise par le GIP ANR.
- Les projets financés devront fournir des éléments administratifs et financiers complémentaires : échéancier détaillé, documents administratifs et comptables ; finalisation du dossier avec les partenaires ; établissement des critères d'évaluation et des marqueurs de performance du projet financé (mi-parcours et fin de projet).

Critères d'évaluation des projets

Eligibilité des projets :

- Les projets doivent entrer dans le champ de l'appel d'offres.
- Complémentarité des partenaires : **le partenariat entre équipes de recherche et entreprises est indispensable** pour l'éligibilité du projet.
- Propriété Industrielle : les aspects de propriétés intellectuelle et industrielle (existence de brevets en propriété et/ou licences d'exploitation) feront l'objet d'un examen particulier.

Outre la qualité scientifique, les projets seront sélectionnés sur les critères suivants :

- La qualité des partenaires sera particulièrement prise en compte. **On privilégiera les projets qui réunissent les acteurs essentiels que sont les cliniciens impliqués dans les projets, les chercheurs en technologie et les industriels.**
- Les verrous technologiques à lever.
- Le caractère innovant de la technologie ou du (des) procédé(s)
- Les perspectives concrètes de commercialisation des produits issus du projet.

Financement des projets

- Les projets retenus seront financés par le GIP ANR. L'objectif est que la majorité des projets reçoive un financement d'un montant compris en 500 k€ et 1 M€ TTC.
- Pour les entreprises et les associations, le taux d'aide maximum appliqué aux dépenses éligibles sera de 50%.
- Pour les organismes publics de recherche, la subvention accordée sera au maximum de 100% du coût marginal induit par le projet. Sont, en particulier, éligibles les dépenses concernant les rémunérations versées à des personnes recrutées sur contrat temporaire.
- Les bénéficiaires pourront commander des travaux à des tiers extérieurs à l'opération. Le coût de ces prestations, qui seront justifiées et détaillées dans le dossier, devra rester inférieur ou égal à 50% du coût global des dépenses de fonctionnement.

Confidentialité

Les experts ainsi que les membres du CS et du COS, signent un engagement de confidentialité concernant les informations portées à leur connaissance dans l'exercice de leur fonction de conseil au service du GIP ANR et signalent les risques éventuels de conflits d'intérêts liés aux projets qu'ils doivent expertiser.

Les porteurs de projets doivent proposer une liste d'experts qui sera jointe au dossier. Par ailleurs, ils ont la possibilité de récuser des experts avec lesquels il peut exister des conflits d'intérêts.

A l'issue de cet appel à propositions, la liste des projets sélectionnés et financés (titre des projets, liste des partenaires), sera publiée sur le site du réseau.

Suivi des projets

Le suivi des projets, en fonction des jalons établis dans l'acte attributif de financement, sera assuré, pour le compte du GIP ANR, par l'ENST Bretagne.

Des rapports intermédiaires — tous les six mois — et un rapport final seront demandés. Le rapport final devra permettre d'évaluer l'impact pour les partenaires du soutien apporté par l'Etat au projet.

DOSSIER A TRANSMETTRE AU SECRETARIAT DU RESEAU

- Document électronique : par téléchargement via le site du RNTS, **en un seul fichier**, à : <http://rnts.enst-bretagne.fr>, **avant le 27 mai 2005, minuit (clôture de l'appel)**.
(Rappel : téléchargement du dossier de soumission : <http://rnts.enst-bretagne.fr>)
- Document papier : par courrier postal, en 4 exemplaires, dont au moins un original signé par tous les partenaires, avant le 2 juin 2005 (date de réception), à :

Secrétariat du RNTS
ENST Bretagne
Technopôle de Brest Iroise
CS83818 – 29238 BREST Cedex 3
Tel : 02 29 00 13 61
E-mail : rnts@enst-bretagne.fr

Contacts

Contacts scientifiques :

Frédéric Lofaso, ☎ 01 47 10 79 40 f.lofaso@rpc.ap-hop-paris.fr
Christian Roux, ☎ 02 98 01 81 07 Christian.Roux@enst-bretagne.fr

Secrétariat du Réseau :

Guy Cazuguel ☎ 02 29 00 13 61 rnts@enst-bretagne.fr